

À afficher du 13 juillet au 13 août 2021
en vertu des articles L. 2121-25, L. 2131-1 et R. 2121-11
du code général des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 juillet 2021

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Nombre de membres composant le conseil : 55

Présents : 43

Absent(s) : 1

Pouvoir(s) : 11

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet, à 19h09, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique à la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 28 juin 2021.

Sont présents : M. ABDOULBAKI, Mme ALPHONSE, Mme ATTIA, M. BEDREDDINE, Mme BENSALD, Mme BERTIN, M. BESSAC, Mme BONNEAU, Mme CARLIER, M. CHARLES, M. CHESNEAUX, Mme CREACHCADEC, Mme DEFINEL, Mme DEHAY, M. DI GALLO, Mme DOUCOURE, M. GALERA, Mme GLEMAS, M. GUEGUEN, Mme GUERIN, Mme HEDHUIN, Mme HEUGAS, Mme KA, Mme KEITA, Mme LANA, M. LE CHEQUER, M. LEGHMIZI, M. LEROY, Mme LORCA, M. MADAULE, Mme MAZÉ, M. MBARKI, M. METTEY, M. MOLOSSI, M. PERREAU, Mme PEYRAMAURE, M. SERNE, Mme SERRES, M. STERN, Mme TERNISIEN, M. TOME, M. VIGNERON, Mme YONIS.

Procuration(s) : M. Romain DELAUNAY à M. Olivier STERN, Mme Liliana HRISTACHE à M. Djamel LEGHMIZI, M. Wandrille JUMEAUX à Mme Mireille ALPHONSE, M. Philippe LAMARCHE à M. Belaïde BEDREDDINE, M. Julien CONSALVI à Mme Catherine DEHAY, M. Stéphan BELTRAN à Mme Dominique ATTIA, Mme Nathalie LELEU à Mme Dominique GLEMAS, Mme Méline LE GOURRIEREC à Mme Anne TERNISIEN, M. Tobias MOLOSSI à Mme Catherine SERRES, Mme Karine POULARD à Mme Michelle BONNEAU, Mme Halima MENHOUDJ à M. Luc DI GALLO.

Absent (s) : M. GUILLOT.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix (52 voix POUR, 2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE), Madame Sidonie PEYRAMAURE a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h09.

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20210707_1 : Approbation d'une convention "Vacances apprenantes" avec l'Éducation nationale pour la semaine du 23 au 27 août 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du dispositif « Vacances apprenantes » pour la semaine du 23 au 27 août 2021, entre l'Éducation nationale et la ville de Montreuil annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes en découlant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_2 : Adaptation du dispositif "cap sur le monde" au contexte actuel

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la transformation conjoncturelle du dispositif « Cap sur le monde » en « Cap sur la France » dans le contexte pandémique actuel.

Article 2 : Dit que le dispositif entrera en vigueur à compter du rendu exécutoire de la présente délibération et ce, jusqu'au 30 août 2021.

Article 3 : Les projets seront examinés par les professionnels de la direction de la jeunesse et de l'Éducation populaire ainsi que par l'élue à la jeunesse.

Article 4 : Un document récapitulatif de l'ensemble des aides accordées et des bénéficiaires sera établi.

Article 5 : L'aide financière sera exécutée par mandat administratif.

Article 6 : Les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_3 : Approbation de la convention de partenariat avec l'association des CEMEA

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association des « Cemea ».

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la présente convention et à prendre les actes en découlant, à l'exception des avenants.

DEL20210707_4 : Approbation de la convention de partenariat avec l'association Synergie Family

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Synergie Family.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la présente convention et à prendre les actes en découlant, à l'exception des avenants.

DEL20210707_5 : Approbation de la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de Montreuil contre la COVID-19 entre la ville de Montreuil et l'Agence Régional de Santé d'Île-de-France

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de Montreuil contre la covid-19, entre l'Agence Régionale de la Santé et la ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que la recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_6 : Attribution de subventions aux associations lauréates de l'appel à initiatives pour une ville durable

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention à l'association Récolte urbaine, d'un montant de 4 000 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Cuisine de RU ! » relatif à l'organisation d'animations visant à initier les habitants aux pratiques culinaires éco-responsable et saines et à mobiliser les habitants en faveur d'une dynamique solidaire.

Article 2 : Attribue une subvention à l'association On sème tous, d'un montant de 2100 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Ateliers de sensibilisation à une alimentation vertueuse » relatif à l'organisation d'ateliers de sensibilisation et d'information aux enjeux d'une alimentation durable à destination d'enfants et d'adultes.

Article 3 : Attribue une subvention à l'association La Ciorbitza, d'un montant de 500 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « La Ciorbitza rencontre les étudiants ! » relatif à l'organisation de rencontres avec des étudiants autour de savoir-faire culinaires d'Europe de l'Est.

Article 4 : Attribue une subvention à l'association Maison culturelle Franco-syrienne, d'un montant de 2900€, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Ateliers culinaires Levantins » relatif à l'organisation d'ateliers ouverts à tous sur les méthodes de conservation et de transformation des aliments et sur l'apprentissage de recettes.

Article 5 : Attribue une subvention à l'association Le sens de l'humus, d'un montant de 2000 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Bien manger, aussi dans les quartiers ! » relatif à l'organisation d'ateliers autour de l'alimentation auprès des habitants.

Article 6 : Attribue une subvention à l'association Bio consom'acteurs, d'un montant de 2500 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Nos cantines engagées pour le climat » relatif à l'organisation d'ateliers sur l'alimentation durable auprès des enfants des accueils de loisir.

Article 7 : Attribue une subvention à l'association Cultures en herbes, d'un montant de 1 000 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Jardin et alimentation » relatif à l'organisation d'ateliers de cuisine et de jardinage.

Article 8 : Attribue une subvention à l'association Un maffé pour tous, d'un montant de 4 000 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Le Festival des Ingrédients et des Produits des Cuisines du Monde de Montreuil » relatif à l'organisation d'un événement autour des cuisines du monde.

Article 9 : Attribue une subvention à l'association Root Cause, d'un montant de 1 000 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Ateliers Crate Garden » relatif à l'organisation d'ateliers autour de la création de jardin avec des cagettes (« crate gardens »).

Article 10 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à notifier aux associations visées leurs subventions respectives.

Article 11 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_7 : Approbation de la programmation des travaux de restauration des Murs à Pêches sur la période 2021-2025 et de la demande d'une subvention en investissement auprès de la Région Île-de-France

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la programmation de travaux de restauration des Murs à Pêches sur la période 2021-2025 pour un montant total de 1 457 000 €, soit cinq tranches annuelles de 291 400 €. Cette programmation est annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la demande au Conseil Régional d'Île-de-France d'une aide en investissement par tranche annuelle de 87 400 € pour financer le programme de restauration des Murs à Pêches, soit un montant total pour les 5 tranches de 437 000 € (les montants de ces travaux ne sont pas assujettis à la TVA).

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées et les recettes perçues sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20210707_8 : Adoption d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Adopte le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour une période de 2 ans, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023.

DEL20210707_9 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association Comme Vous Emoi

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Comme Vous Emoi, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ladite convention d'objectifs et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_10 : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville et RAVIV (Réseau des Arts Vivants)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association RAVIV (Réseau des Arts Vivants en Île-de-France), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

DEL20210707_11 : Approbation d'une convention de résidence du théâtre La Noue au profit de la compagnie "Ligne 9 Théâtre" 2022-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville et la compagnie « Ligne 9 Théâtre » relative à la résidence au théâtre de la Noue pour la période 2022-2023, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_12 : Demande de subventions auprès du SIPPAREC au titre de l'année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la demande auprès du SIPPAREC de subventions d'un montant plafond de 1.171.298 €1 HT au titre de l'année 2021.

Article 2 : Dit que les recettes en résultant seront constatées au budget de l'exercice en vigueur.

DEL20210707_13 : Approbation d'un avenant au contrat de concession du 29 juillet 2019 pour les travaux, l'aménagement, la gestion et l'animation d'une structure multi accueil de 100 berceaux au 6 rue Henri Martin à Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public passée sous forme de concession, pour les travaux, l'aménagement et l'animation d'une structure multi-accueil de 100 berceaux au 6, rue Henri Martin à Montreuil, entre la Ville et CRESCENDO, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ledit avenant n°1 au contrat de délégation de service public.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_14 : Présentation du rapport annuel 2019 de la société coopérative E2S, délégataire de service public, relatif à la gestion du multi-accueil "Aretha Franklin" située au 88 rue Marceau à Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel produit par la SCOP E2S au titre de l'année 2019 pour l'aménagement et l'exploitation de la structure multi accueil Aretha Franklin de 27 places annexé à la présente délibération.

DEL20210707_15 : Approbation d'une convention pour la mise en place d'une UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme) au sein de l'école maternelle Dolto

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention fixant les conditions de mise en place d'une unité d'enseignement maternelle autisme au sein de l'école maternelle Françoise Dolto annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20210707_16 : Attribution d'une subvention à l'association "LES MURS A PECHES"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Murs à Pêches », d'un montant de 1 400 €, en soutien à son projet d'exposition photographique.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_17 : Attribution d'une subvention à l'association "Fédération des Murs à Pêches" pour la mise en œuvre de l'évènement "La Petite saison dans la Prairie"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à l'association « Fédération des Murs à Pêches », d'un montant de 7 500 €, en soutien à l'organisation et la mise en œuvre de l'évènement « La Petite saison dans la Prairie ».

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la notification de la subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_18 : Approbation des conventions relatives aux subventions accordées par l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires (ANCT) au titre de la programmation Contrat de Ville 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions entre la ville et l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires (ANCT), annexées à la présente délibération et relatives à l'attribution de subventions pour la réalisation des projets suivants :

→ une convention encadrant le versement de la subvention pour le projet « Fonds d'initiative associative 2021 », pour un montant total de 37 000 €.

→ une convention globale de 35 000 € pour les actions suivantes :

- « Appui et accompagnement des associations favorisant l'intégration » ;

- « La langue française au service de la découverte des lieux culturels institutionnels, artistiques et citoyens : 4 Ateliers d'éducation en Langue française ».

→ une convention de 40 000 € pour l'action « Démarche et programmation Atelier Santé Ville de Montreuil ».

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer lesdites conventions entre la ville et l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires (ANCT) ainsi que tous documents nécessaires à l'attribution et au versement des subventions par l'ANCT.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_19 : Approbation de la rétrocession des fonds AFD à l'association SEVES

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la rétrocession de la tranche 2021 de maximum 22 000 € à l'association SEVES pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet assainissement déposé auprès du SIAAP et de l'AFD.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_20 : Approbation de la rétrocession des fonds AFD au SICM - tranches 2 et 3

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la rétrocession de 76 000 € au maximum en 2021, à verser en deux tranches à Méraguérou pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet assainissement déposé auprès du SIAAP et de l'AFD.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_21 : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets - Soutien aux projets des acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale - Edition 2021, 2ème session

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à :

- l'association « Vivre ensemble par l'éducation et avec les citoyens », d'un montant de 2 500€, destinée au projet de soutien à la scolarisation des jeunes filles à Yélimané (Mali).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_22 : Attribution de subventions aux associations sportives Red Star Club Montreuillois section judo et Collapsar Esport

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement des deux subventions suivantes :

- Pour l'association sportive « Red Star Club Montreuillois » section judo : 1 500 € ;
- Pour l'association sportive « Collapsar Esport » : 500 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer la notification des subventions et tout acte nécessaire au versement des subventions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_23 : Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) secteur Nord-Sud et bilan financier

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour
1 abstention : Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Le programme d'aménagement d'ensemble « Bas Montreuil – Secteur Nord Sud » est clôturé.
Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures d'information et de publicité telles que prévues à l'article R.332-25 du code de l'urbanisme en son état antérieur à l'entrée en vigueur du décret n°2012-87 du 25 janvier 2012.
Article 3 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à prendre toute disposition et à signer tout document qui serait nécessaire à la clôture du PAE « Bas Montreuil – Secteur Nord Sud ».

DEL20210707_24 : Approbation des conditions générales d'utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique et le suivi des dossiers (SVES) dans le cadre de la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme jointes en annexe de la présente délibération.
Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20210707_25 : Acceptation du don des parcelles cadastrées R n° 17, 186 et 187 appartenant à Madame Adalgisa ZONNO

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accepte la donation des parcelles :
- section R n°17, R n°186 et R n°187, d'une surface totale de 1 429 m², sises 29-31 avenue Paul Signac et 41 rue des Néfliers à Montreuil (Seine-Saint-Denis) grevées des charges susvisées,
- section AE n°63, d'une surface totale de 657 m², sise 89 route de la Tranche sur Mer à La Faute-sur-Mer (Vendée),
- section AH n°543, d'une surface totale de 823 m², sise 45 avenue de l'Ingénieur Guiet à La Faute-sur-Mer (Vendée), appartenant à Madame Adalgisa ZONNO.
Article 2 : Autorise Monsieur le maire, en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil, son représentant ou sa représentante délégué habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.
Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_26 : Approbation de la cession par la Ville de Montreuil au profit de Monsieur Denis CAILLAUX du bien sis 30 bis rue des Haies Fleuries cadastré section K n°147

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
52 voix pour
2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession du bien situé 30 bis rue des Haies Fleuries cadastré section K n°147 au prix de 175 500 € HT au profit de Monsieur Denis CAILLAUX, sachant que les frais d'actes et leur suite resteront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil, son représentant ou sa représentante délégué habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_27 : Désaffectation et déclassement de la rue des Zéphirs et de la rue du Bel Air partie sud

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour
1 abstention : Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public routier de la rue des Zéphirs et de la partie de la rue du Bel Air située au sud de la rue Paul Doumer, selon le plan ci-annexé.

DEL20210707_28 : Désaffectation et déclassement du domaine public du bien situé 10 bis rue Kléber cadastré section AR n°159

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
52 voix pour
2 voix contre : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de la parcelle sise 10 bis Kléber, cadastrée AR n°159.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer tout acte s'y rapportant.

DEL20210707_29 : Approbation du lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la commune des parcelles cadastrées section E n°62 et 304, sises impasse Pierre Degeyter

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la commune des parcelles cadastrées section E n°62 et 304 décrites dans le plan ci-après, et de l'enquête publique relative à ce transfert d'office.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer tous les documents relatifs à l'organisation de l'enquête publique.

Article 3 : Prend acte que les surfaces parcellaires à classer sont susceptibles d'être ajustées à la hausse ou à la baisse en fonction des ajustements métriques qui seront réalisés par le géomètre.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20210707_30 : Tour Altaïs : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
51 voix pour
3 abstentions: Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le projet de protocole transactionnel entre la société Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ledit protocole ainsi que les actes en découlant.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_31 : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la société Maison de Montreuil, Monsieur Mourad MEJAI et la Ville de Montreuil concernant la libération amiable d'un local commercial sis 198 rue de Paris, cadastré AY n°14

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
51 voix pour
3 abstentions: Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Montreuil, la société Maison de Montreuil et Monsieur Mourad MEJAI, portant sur le local commercial de ces derniers sis 198 rue de Paris, cadastré section AY n°14.

Article 2 : Dit que le montant de l'éviction du protocole d'accord transactionnel s'élève à 406 300 euros.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil , son représentant ou sa représentante délégué habilité à cet effet, à signer le protocole transactionnel et tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant au protocole dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20210707_32 : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre Monsieur Benaïssa BENCHABANE et la Ville de Montreuil concernant la libération amiable d'un local commercial sis 198 rue de Paris, cadastré AY n°14

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
51 voix pour
3 abstentions : Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Montreuil et Monsieur Benaïssa BENCHABANE, portant sur son local commercial sis 198 rue de Paris, cadastré section AY n°14.

Article 2 : Dit que le montant de l'éviction du protocole d'accord transactionnel s'élève à 300 000 euros.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil, son représentant ou sa représentante délégué habilité à cet effet, à signer le protocole transactionnel et tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant au protocole dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20210707_33 : Approbation d'une convention d'identification des droits de réservation de logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'identification des droits de réservation de logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la dite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20210707_34 : Approbation de la convention de réservation de logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et LOGIREP

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de réservation de logements locatifs sociaux entre la ville de Montreuil et LOGIREP, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer la dite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20210707_35 : Approbation de la convention de service commun du système d'information géographique territorial avec l'Établissement public territorial Est Ensemble

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la création du service commun du système d'information géographique territorial.

Article 2 : Approuve la convention de service commun du SIG territorial à intervenir avec l'Établissement public territorial telle que jointe en annexe.

Article 3 : Précise que cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2021, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20210707_36 : Présentation du rapport d'activité 2019 du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte du Rapport Annuel du SIPPAREC au titre de l'année 2019.

DEL20210707_37 : Présentation du rapport annuel 2019 du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel du SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne) au titre de l'année 2019.

DEL20210707_38 : Présentation du rapport annuel 2019 du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) au titre de l'année 2019.

DEL20210707_39 : Présentation du Rapport d'Activité 2019 de la société EFFIA STATIONNEMENT, délégataire du service public de stationnement payant sur voirie et hors voirie

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel d'Activité au titre de l'année 2019 de la société EFFIA, délégataire de service public en charge de l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrages.

DEL20210707_40 : Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Approuve le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20210707_41 : Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2021 (tarifs "année scolaire")

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les tarifs pour les prestations sportives, culturelles, péri et extra scolaires ainsi que les activités des centres sociaux à compter du 1^{er} septembre 2021, tels que présentés dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Approuve l'extension du système d'achats de points/crédits jeux applicable aux réservations pour les activités sportives du centre Arthur Ashe aux droits d'inscription, abonnements et location de salles dudit centre.

Article 3 : Dit que les recettes résultant de la tarification des prestations visées par l'article 1 seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_42 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de FREHA d'un prêt de 292 440 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la démolition et la construction, de 8 logements (6 PLAI - 2 PLAI adaptés), sis 31 rue Kléber.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de FREHA pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 292 440 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°118185, constitué de deux lignes du prêt.

Ce prêt PLAI est destiné à financer l'opération de 8 logements située au 31 rue Kléber à Montreuil (93100).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DEL20210707_43 : Attribution d'une subvention pour surcharge foncière au bailleur social associatif FREHA pour la construction de 8 logements sociaux situés 31,rue Kléber

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une subvention pour surcharge foncière de 80 000 euros à Fréha pour la construction de 8 logements locatifs sociaux sis 31, rue Kléber à Montreuil.

Article 2 : Approuve la convention de réservation de logements, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_44 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de FREHA d'un prêt de 1 351 837,60 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la démolition/construction, comprenant 20 logements (12 PLAI - 8 PLAI adaptés), sis 146 rue de Paris.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

1 abstention : Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % à FREHA pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 351 837,60 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°117024, constitué de deux lignes du prêt. Ce prêt PLAI est destiné à financer l'opération de construction neuve de 20 logements, située au 146, rue de Paris à Montreuil (93100).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 20 logements que compte l'opération globale, soit 4 logements, ainsi qu'un logement au titre de l'aide au relogement d'une famille, occupante du bâtiment existant, assuré par la Ville et ce pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20210707_45 : Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour
1 abstention : Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs : (+29 postes)

- création de 2 postes d'attaché
- création de 3 postes d'adjoint administratif principal 2^e classe
- création de 10 postes d'adjoint administratif
- création d'un poste de technicien principal 2^e classe
- création d'un poste d'adjoint technique
- création de 11 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2^eme classe
- création d'un poste de chef de service de police municipale principal 1^{re} classe.

Article 2 : dit que les postes sont supprimés tels que dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : précise que la création des deux postes d'attaché concernent le service Animation sportive du territoire de la direction des Sports, et ont pour fonction responsable du pôle Vie associative sportive pour l'un, et coordinateur et coordinatrice vie associative sportive pour le second poste.

Article 4 : dit que les postes susvisés dans l'article précédent seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 5 : Dit que les huit postes d'inspecteur et d'inspectrice de salubrité au SCHS inscrits au tableau des effectifs (dont six postes de technicien principal 2^eme classe, et deux postes de technicien), seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 6 : Dit que les dix postes d'assistant et d'assistante dentaire dans les centres de santé inscrits au tableau des effectifs (dont deux postes d'auxiliaire de soins principal 1^{ère} classe, cinq postes d'auxiliaire de soins principal 2^eme classe, un poste d'agent social principal 2^eme classe et deux postes d'agent social), seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

DEL20210707_46 : Modification des modalités de mises en œuvre des astreintes en lien avec l'évolution de l'organisation des services et des missions

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour
1 abstention : Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : Dit que les astreintes peuvent être réalisées par des agents de la Ville qu'ils soient agents titulaires, stagiaires ou non titulaires.

Article 2 : Dit que la liste des services, grades et emplois occupés soumis aux astreintes, ainsi que les motifs et la durée de celles-ci sont précisés en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Dit que la rémunération des astreintes est liée à leur durée selon la réglementation applicable.

Article 4 : Dit que la présente délibération abroge à compter de son rendu exécutoire la délibération DEL20190206_28 du conseil municipal du 6 février 2019 relative aux modalités de mise en œuvre des astreintes.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_47 : Création d'emplois saisonniers dans les différents services de la Ville pour l'été 2021 (hors secteur animation)- complément de la délibération DEL20210602_39 adoptée au conseil municipal du 2 juin 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Complète la délibération DEL20210602_39 du conseil municipal du 2 juin 2021 portant création d'emplois saisonniers dans les différents services de la Ville pour l'été 2021 (hors secteur animation) pour répondre aux besoins supplémentaires constatés.

Article 2 : Les emplois saisonniers supplémentaires suivants pour les différents services de la ville seront créés et rémunérés comme suit :

- 9 « mois/agents » pour des cadres d'emplois de catégorie C rémunérés selon l'indice majoré 332 en référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de chaque cadre d'emploi concerné.

Ceci porte donc les créations d'emplois saisonniers à 66 « mois/agents » pour des cadres d'emplois de catégorie C rémunérés selon l'indice majoré 332 en référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de chaque cadre d'emploi concerné.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_48 : Attribution de mandats spéciaux aux élus

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Halima MENDOUDJ

DÉCIDE

Article 1 : Attribue mandat spécial pour assister à l'accueil de la délégation technique de Yelimané en septembre 2021 à Madame MENDOUDJ qui sera amenée à effectuer un déplacement à Tonneins et Bordeaux.

Article 2 : Attribue mandat spécial à Madame MENDOUDJ pour assister au séminaire de la transition énergétique à Cottbus en octobre 2021.

Article 3 : Attribue mandat spécial à Madame MENDOUDJ pour assister au Sommet Climate Chance à Dakar du 15 au 17 septembre 2021.

Article 4 : Les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2021

1-1 : Séance du 2 juin 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité

53 voix pour

1 voix contre : Pierre SERNE

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2021 est approuvé.

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par Mme Choukri Yonis sur le Projet Albatros

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Gaylord Le Chequer, 1^{er} adjoint au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par Mme Choukri Yonis sur la dépollution du site EIF

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Gaylord Le Chequer, 1^{er} adjoint au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par M. Pierre SERNE (Movico) sur les expulsions locatives par la ville de Montreuil sans proposition de relogement notamment au 18 rue de l'Ermitage.

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Gaylord Le Chequer, 1^{er} adjoint au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2021_297	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 juin 2015 – concession 79229	25/05/21
DEC2021_298	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 13 avril 2020 – concession 79230	25/05/21
DEC2021_299	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 avril 2021 – concession 79231	25/05/21
DEC2021_300	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 2 mai 2018 – concession 79232	25/05/21
DEC2021_301	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 31 juillet 2015 – concession 79233	25/05/21
DEC2021_302	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 mars 2021 – concession 79234	25/05/21
DEC2021_303	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 juillet 2015 – concession 79235	25/05/21
DEC2021_304	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 17 janvier 2021 – concession 79236	25/05/21
DEC2021_305	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 août 2015 – concession 79237	25/05/21
DEC2021_306	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 24 avril 2021 – concession 79238	25/05/21
DEC2021_307	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 16 octobre 2010 – concession 79239	25/05/21
DEC2021_308	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 26 avril 2021 – concession 79240	25/05/21
DEC2021_309	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 28 septembre 2022 – concession 79241	25/05/21
DEC2021_310	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 27 avril 2021 – concession 79242	25/05/21
DEC2021_311	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 12 mars 2020 – concession 79243	25/05/21
DEC2021_312	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 29 mars 2021 – concession 79244	25/05/21
DEC2021_313	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 12 novembre 2015 – concession 79245	25/05/21
DEC2021_314	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 6 avril 2021 – concession 79246	25/05/21
DEC2021_315	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 6 mai 2025 – concession 79247	25/05/21
DEC2021_316	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 15 avril 2021 – concession 79248	25/05/21
DEC2021_317	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 3 mai 2021 – concession 79249	25/05/21
DEC2021_318	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 4 mars 2026 – concession 79250	25/05/21
DEC2021_319	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 avril 2021 – concession 79251	25/05/21
DEC2021_320	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 1 ^{er} avril 2019 – concession 79252	25/05/21
DEC2021_321	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 5 mai 2021 – concession 79253	25/05/21
DEC2021_322	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 juillet 2017 – concession 79254	25/05/21
DEC2021_323	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 15 novembre 2015 – concession 79255	25/05/21
DEC2021_324	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 23 mai 2018 – concession 79256	25/05/21
DEC2021_325	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 30 septembre 2020 – concession	25/05/21

		79257	
DEC2021_326	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 7 mai 2021 – concession 79258	25/05/21
DEC2021_327	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 22 septembre 2018 – concession 79259	25/05/21
DEC2021_328	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 6 mai 2016 – concession 79260	25/05/21
DEC2021_329	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 6 mai 2026 – concession 79261	25/05/21
DEC2021_330	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 30 juillet 2019 – concession 79262	25/05/21
DEC2021_331	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 10 mai 2019 – concession 79263	25/05/21
DEC2021_332	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 mars 2021 – concession 79264	25/05/21
DEC2021_333	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 16 novembre 2019 – concession 79265	25/05/21
DEC2021_334	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28 octobre 2020 – concession 79266	25/05/21
DEC2021_335	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 31 octobre 2015 – concession 79267	25/05/21
DEC2021_336	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 3 février 2017 – concession 79268	25/05/21
DEC2021_337	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 octobre 2020 – concession 79269	25/05/21
DEC2021_338	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28 août 2019 – concession 79270	25/05/21
DEC2021_339	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 11 mai 2021 – concession 79271	25/05/21
DEC2021_340	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 12 mai 2021 – concession 79272	25/05/21
DEC2021_341	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 1er décembre 2020 – concession 79273	25/05/21
DEC2021_342	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 décembre 2020 – concession 79274	25/05/21
DEC2021_343	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association la Compagnie Piloucha pour un terrain sis 89 rue Pierre de Montreuil à Montreuil.	26/05/21
DEC2021_344	SACOP	Attribution du marché n° 2021S03025 relatif à une Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'étude des accueils et du réaménagement partiel des services administratifs au sein de la Tour Altaïs	11/05/21
DEC2021_345	SACOP	Attribution du marché n° 2021S02488 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la MOE de restructuration du site Paul Doumer	23/04/21
DEC2021_346	SACOP	Attribution du marché n° 2021S02457AMO relatif à la recherche des modes de gestion en restauration collective	23/04/21
DEC2021_347	SACOP	Attribution du marché n° 2021S2496 relatif à l'élaboration d'une analyse des leviers d'optimisation par crèche avec mise en place d'un plan d'action	09/04/21
DEC2021_348	SACOP	Attribution du marché subséquent 3 N° 2021F01741 fournitures de livres de fin d'année	
DEC2021_349	SACOP	Attribution du marché n° 2021S02431 relatif à une mission de bureau d'étude et audit technique – école élémentaire Joliot Curie 1 et 2	18/04/20
DEC2021_350	SACOP	Attribution du marché n° 2021S03339 – appui à l'organisation et à l'animation d'un dispositif de concertation visant l'écriture du diagnostic ; des orientations stratégiques et du plan d'action de la stratégie alimentaire	03/03/20
DEC2021_351	SACOP	Attribution du marché n°2021F00004 relatif à la fourniture d'une solution logicielle de bornes tactiles sécurisées et prestations d'installation et de maintenance associées.	29/01/21
DEC2021_352	SACOP	Attribution du marché n° 2021F00006 : fourniture d'une solution matérielle et logicielle de gestion de la tranquillité publique et prestations d'installation et de maintenance associées pour les besoins de la Ville de Montreuil	28/12/20
DEC2021_353	SACOP	Attribution du marché n° 2021S00001 relatif à la réalisation d'ateliers à visée philosophique	20/01/21
DEC2021_354	SACOP	Attribution du marché subséquent n° 2021F08090 fourniture de papier d'impression	15/12/20
DEC2021_355	SACOP	Attribution du marché n° 2021S08482 Fourniture, et mise en place d'un parapheur électronique	24/12/20
DEC2021_356	SACOP	Attribution du marché n° 2021S00016 relatif à une mission de coordination SPS pour la construction de modulaires	13/04/21
DEC2021_357	Urbanisme	Acceptation du bail civil consenti par l'OPHMontreuillois au bénéfice de la ville de Montreuil pour des locaux sis 25 rue François Arago à Montreuil (93100)	01/06/21
DEC2021_358	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'avenant de transfert relatif au marché N° 16DAG162Fd'acquisition d'équipements de protection individuelle et d'uniformes pour les agents du groupement de commandes entre le CCAS et la Ville de Montreuil- Lot 5 : Uniformes et accessoires associés	01/06/21
DEC2021_359	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 20176COM193S1 - Prestations	02/04/21

		d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil 6 Lot 1 : Impression et édition de dépliant, brochures, affiches, jusqu'au format 40x60	
DEC2021_360	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 20176COM193S1 - -Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil 6 Lot 1 : Impression et édition de dépliant, brochures, affiches, jusqu'au format 40x60	02/04/21
DEC2021_361	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 20176COM193S1 — prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil 6 Lot 1 : Impression et édition de dépliant, brochures, affiches, jusqu'au format 40x60	02/04/21
DEC2021_362	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 20176COM193S2 -Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil - Lot n° 2 – Impression numérique grand format	02/04/21
DEC2021_363	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 20176COM193S2-Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil - Lot n° 2 – Impression numérique grand format	02/04/21
DEC2021_364	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 20176COM193S2 -Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil - Lot n° 2 – Impression numérique grand format	02/04/21
DEC2021_365	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 20176COM193S3 -Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil -Lot n° 3 – Travaux d'impression d'affiches particulières et services associés	02/04/21
DEC2021_366	SACOP	Acceptation de l'avenant de transfert du marché n° 2018S00006 - Accord-cadre mono-attributaire pour l'acquisition, l'installation et la maintenance d'une solution logicielle de gestion d'accueil et de file d'attente avec distribution de tickets	02/04/21
DEC2021_367	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché n° 20172250 Acquisition, maintenance et assistance pour un logiciel relatif au budget participatif.	02/04/21
DEC2021_369	DSIIN	Renouvellement de l'adhésion à l'association ACPUSI	10/06/21
DEC2021_370	Citoyenneté	Signature de la demande d'occupation temporaire du domaine public relative à « l'esplanade Vérie » dans le parc des Beaumonts	10/06/21
DEC2021_371	Environnement	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (APVU)	16/06/21
DEC2021_372	Tranquillité Publique	Renouvellement de l'adhésion aux «Forums Européens et Français pour la Sécurité Urbaine » (EFUS et FFSU)	16/06/21
DEC2021_373	Finances	Acceptation du contrat de crédit de trésorerie d'un montant de 10 000 000€ consentie par la Caisse d'Epargne Ile-de-France utilisable par versements et remboursements successifs pour la période du 24 juin 2021 au 26 juin 2022	16/06/21
DEC2021_374	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la ville de Montreuil à l'association Didattica pour un terrain rue de la Côte du Nord à Montreuil	16/06/21
DEC2021_376	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 14 mai 2021 – concession 79275	16/06/21
DEC2021_377	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 24 juillet 2016 – concession 79276	16/06/21
DEC2021_378	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 8 octobre 2020 – concession 79277	16/06/21
DEC2021_379	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 29 décembre 2020 – concession 79278	16/06/21
DEC2021_380	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 18/05/2021 – concession 79279	16/06/21
DEC2021_381	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 juillet 2016 – concession 79280	16/06/21
DEC2021_382	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 aout 2020 – concession 79281	16/06/21
DEC2021_383	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 19/05/2021 – concession 79282	16/06/21
DEC2021_384	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 1er mars 2025 – concession 79283	16/06/21
DEC2021_385	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 octobre 2024 – concession 79284	16/06/21
DEC2021_386	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 juin 2024 – concession 79285	16/06/21
DEC2021_387	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 20/05/2021 – concession 79286	16/06/21
DEC2021_388	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 24 juillet 2020 – concession 79287	16/06/21
DEC2021_389	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 10/02/2021 – concession 79288	16/06/21
DEC2021_390	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 21/05/2021 – concession 79289	16/06/21
DEC2021_391	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 21/05/2021 – concession 79290	16/06/21
DEC2021_392	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 avril 2016 – concession 79291	16/06/21
DEC2021_393	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 avril 2016 – concession 79292	16/06/21
DEC2021_394	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 aout 2019 – concession 79293	16/06/21
DEC2021_395	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 17 mai 2021 – concession 79294	16/06/21

DEC2021_396	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 25/05/2021 – concession 79295	16/06/21
DEC2021_397	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 décembre 2024 – concession 79296	16/06/21
DEC2021_398	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 23 décembre 2013 – concession 79297	16/06/21
DEC2021_399	Urbanisme	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Lucie DEMONDION pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	18/05/21
DEC2021_400	Urbanisme	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association Fédération des Murs à Pêches pour un terrain sis 61 rue Pierre de Montreuil à Montreuil.	25/06/21
DEC2021_401	SACOP	Attribution du marché n° 2021S03722 relatif aux prestations de maintenance préventive, curative et réparation, remplacement de bornes automatiques et semi-automatiques et barrières à chaînes manuelles ou motorisées électro-mécaniques hydrauliques pour les besoins de la ville de Montreuil.	17/06/21
DEC2021_402	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 201818DAG1F3 - - fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier d'impression pour les services de la ville de Montreuil, ses écoles et son CCAS. Lot n° 3 – Fourniture de papier d'impression.	18/06/21
DEC2021_403	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 201818DAG1F3 - - fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier d'impression pour les services de la ville de Montreuil, ses écoles et son CCAS. Lot n° 3 – Fourniture de papier d'impression.	18/06/21
DEC2021_404	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 201818DAG1F3 - - fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier d'impression pour les services de la ville de Montreuil, ses écoles et son CCAS. Lot n° 3 – Fourniture de papier d'impression.	18/06/21
DEC2021_405	Secrétariat Général	Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)	21/06/21
DEC2021_406	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la ville de Montreuil à l'association Ohcyclo pour un local sis 1 rue de Romainville à Montreuil	22/06/21
DEC2021_407	SACOP	Attribution du marché n° 2021S04570 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la concession de service public d'exploitation et de gestion des marchés forains.	22/06/21
DEC2021_408	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association Quatorze pour un terrain sis 15-17 rue Claude Bernard à Montreuil	25/06/21

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 22h57,

Fait à Montreuil, le 13 juillet 2021



Pour le maire, par délégation
Directrice générale adjointe,

Véronique TARTIÉ-LOMBARD